

gestion des coûts des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Nous conseillons et assistons les entreprises dans la gestion financière de leurs dossiers Accidents du Travail et Maladies Professionnelles afin de réduire la cotisation patronale « Accidents du Travail », **tout en sauvegardant intégralement les droits du salarié.** Il est aujourd'hui nécessaire pour les entreprises de ne pas subir, mais de maîtriser l'impact des risques professionnels sur leurs résultats. Capsecur Conseil, en collaboration si nécessaire avec des avocats, vous aide à réaliser des économies.

Objectifs

- Réaliser des économies sur les charges Accidents du Travail passées, présentes et à venir ;
- Faire valoir ses droits auprès des organismes de Sécurité sociale sans remettre en cause les droits des salariés ;
- Maîtriser sa trésorerie et augmenter la compétitivité de son entreprise ;
- Améliorer la prévention des AT/MP.

nouveauté réglementaire

Vous avez reçu votre compte employeur et votre taux AT... Faites appel à des experts !

Nos spécialistes les analysent gratuitement sans engagement et en toute confidentialité.

Diagnostic conseil gratuit

- Etude et vérification des éléments de la tarification, audit financier
- Etablissement d'un plan d'actions adapté et personnalisé
- Etude des dossiers dans leurs aspects réglementaires, administratifs, médicaux, financiers et préventifs
- Actions visant à compléter le dossier auprès des organismes sociaux

Grâce à nos actions... diminuez vos coûts AT/MP

Actions

- Mise en oeuvre des préconisations retenues devant les organismes et juridictions compétents (CPAM, CARSAT, Tribunaux, Cour d'Appel...)
- Suivi des délais et voies de recours
- Actions de suivi et bilan annuel
- Actions menées par des avocats et des médecins indépendants
- Analyse de vos AT/MP pour la prévention

Résultat

AT/MP avant le 01/01/2010

L'entreprise récupère les sommes trop perçues par l'URSSAF

→ **Baisse des charges sociales**

AT/MP à compter du 01/01/2010

L'employeur doit désormais étudier les décisions de la CPAM dans un délai de deux mois

→ **Optimisation du taux AT avant imputation au compte employeur**

Les plus

- + Conseils au fur et à mesure des actions menées.
- + Diagnostic financier gratuit.
- + Etude gratuite des dossiers.

Réforme de la tarification pour 2012 : décret 05/07/10

Forfaitisation des arrêts de travail et incapacité pour les AT/MP

CTN	sinistres avec arrêts						sinistres avec incapacité			
	0 à 3 jours	4 à 15 jours	16 à 45 jours	46 à 90 jours	91 à 150 jours	> à 150 jours	IC (1 à 10%)	< à 20%	de 20% à 39%	40% et mortels
Coût moyen forfaitaire en Euros Estimation CNAM							2 000	43 000	84 000	356 000
B - BTP	200	400	1 350	3 900	7 800	27 000	90 000 (gros oeuvre) 87 000 (2 nd oeuvre) 102 000 (sièges sociaux et bureaux)			